|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | MOVE.DDG2.E.4 |
| Numéro de poste Sysper: | 85161 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Joachim LUECKING  4ème trimestre 2023  1 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'aviation est un secteur fascinant, au carrefour de nombreux domaines économiques et à la pointe de l'innovation technologique. La sécurité constitue un pilier essentiel de l'aviation. Au sein de la direction MOVE.DDG2.E-Aviation, l'unité MOVE.DDG2.E.4 est chargée de la sécurité aérienne.

La mission de l'unité E.4 est de veiller à ce que l'Europe reste la région la plus sûre du monde en matière d'aviation et de contribuer à assurer des niveaux similaires de sécurité aérienne dans le monde entier. Pour ce faire, l'unité est chargée de mettre en œuvre les objectifs de sécurité de la stratégie de la Commission en matière d'aviation. L'unité veille notamment à ce que les règles communes de l'UE en matière de sécurité aérienne soient appliquées correctement et efficacement et, le cas échéant, prend les mesures qui s'imposent pour que le cadre juridique soit adapté à l'objectif visé. L'unité est notamment chargée de superviser les travaux et la gouvernance de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), de mettre en œuvre et de développer la sécurité aérienne en coopération avec les pays tiers et les organisations internationales telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), et est responsable de la liste de sécurité aérienne de l'UE.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un emploi challengeant dans une unité stimulante, pour un(e) candidat(e) dynamique, très motivé(e), qualifié(e) et expérimenté(e) qui sera chargé(e) des travaux de l'unité sur les aérodromes, les questions sociales, le COVID et d'autres questions de santé, ainsi que d'autres dossiers confiés par le chef d'unité. Il/elle suivra également les travaux de l'OACI, en étroite coordination avec le représentant de l'Union à Montréal et l'AESA, dans le domaine de la facilitation du point de vue de la sécurité aérienne.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) collègue flexible, enthousiaste et orienté(e) vers les résultats, doté(e) d'un esprit d'initiative et d'idées et d'excellentes compétences interpersonnelles. Il/elle doit avoir une bonne connaissance de l'aviation, en particulier de la sécurité aérienne, et de préférence une formation d'ingénieur aéronautique, de pilote, de juriste ou d'économiste. Une bonne connaissance de deux langues officielles de l'UE, dont l'une est l'anglais, le français ou l'allemand, est requise. Pour ce poste particulier, une très bonne maîtrise de l'anglais ainsi que de bonnes compétences rédactionnelles constitueraient un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)